

## Journées franco-allemandes de la philanthropie

Série d'événements organisés par la Fondation ASKO Europa et la Fondation de France Financé par le Fonds Citoyen Franco-Allemand de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

### **Partie 2 : La philanthropie : dimensions franco-allemandes et européenne**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020 a eu lieu la deuxième conférence des « Journées franco-allemandes de la philanthropie » organisées par la Fondation de France et ASKO Europa à Sarrebruck dans un dialogue en ligne conjointement avec un groupe d'experts allemands, français et belges. Il était à nouveau animé par Frank Baasner et a obtenu le soutien financier du Fonds citoyen franco-allemand.

A nouveau, lors de ce deuxième événement, un grand nombre de participants se sont joints et ont enrichi le dialogue avec leurs questions et leurs commentaires intéressants. Alors qu'en novembre, l'accent était mis sur les traditions de la culture des fondations au travers d'une comparaison germano-française, en décembre on a porté notre regard sur la dimension européenne de la philanthropie.

Si vous vous souvenez de certaines conclusions du premier événement, vous pouvez voir une tendance globale mondiale vers une augmentation de l'engagement civique et du nombre de fondations de même qu'un rajeunissement : les donateurs et fondateurs d'aujourd'hui sont nettement plus jeunes. On constate également ces évolutions dans le secteur économique. Dans le passé, la richesse ne pouvait s'accumuler qu'au fil de plusieurs générations de sorte que la dimension philanthropique ne pouvait se concrétiser qu'après ces changements de générations. Aujourd'hui, un patrimoine peut être acquis beaucoup plus rapidement. De nombreuses personnes sont également plus ouvertes aux dons et ressentent le besoin de donner quelque chose en retour. De plus, le grand public a bien plus conscience de l'existence de la philanthropie. Un paysage philanthropique bien plus différencié est perceptible, un développement qui se poursuivra certainement à l'avenir non seulement à l'intérieur des différents pays mais la tendance sera confortée par une internationalisation des dons. L'Union Européenne garantit aux citoyens la liberté de circulation des personnes et des capitaux de même que celle d'utiliser leur patrimoine comme bon leur semble.

Un aspect de cette liberté d'action de la personne réside dans la possibilité de faire des dons transfrontaliers grâce à la création d'instruments tel que le système « Transnational Giving Europe » (TGE) auquel participent de plus en plus de pays européens. Non seulement les gens sont devenus de plus en plus mobiles en Europe, mais il en est également ainsi des motivations et des finalités des dons. Malgré certains obstacles administratifs encore existants, il existe un grand besoin de philanthropie transfrontalière en Europe. Mais qu'est-ce que le système « Transnational Giving Europe » et comment fonctionne-t-il ? Le TGE est un instrument caritatif à but non lucratif reconnu qui a été créé à la fin des années 1990 pour combler un vide qui existait et faisait que les dons effectués en faveur d'une organisation dans un autre pays ne sont pas traités fiscalement comme ceux réalisés au profit d'un organisme de son propre pays.

Suite à cela, la Fondation du Roi Baudoin de Belgique en collaboration avec la Fondation de France et la Charité Aid Foundation (CAF) des Pays Bas a fondé le système « Trans National Giving » , un réseau auquel de nombreux autres partenaires se sont joints, entre autre, la fondation allemande Maecenata. Actuellement 21 pays à travers l'Europe font partie de ce réseau, ce qui garantit un traitement administratif optimal du don. Ainsi en 2020 plus de six Millions € de dons ont ainsi pu être transférés, soit une hausse significative par rapport aux années précédentes. Entre-temps d'autres réseaux se sont également établis parallèlement au système du TGE comme « L'Initiative des Fondations de la Communauté Européenne » ou « DAFNE » (Donors and Foundation Networks in Europe), organisations qui chapeautent les organisations nationales.

En prenant l'exemple de la France et de l'Allemagne, il convient de montrer comment fonctionne concrètement le TGE : Un français souhaite faire un don d'un certain montant à une association à but non lucratif en Allemagne et prend contact avec la Fondation de France car c'est elle qui gère les flux des dons transfrontaliers en tant que partenaire unique du réseau TGE pour la France. La Fondation de France contacte ensuite son partenaire allemand du réseau TGE à savoir, la Fondation Maecenata qui, à son tour, contacte l'organisation allemande bénéficiaire, vérifie son statut d'organisation à but non lucratif et s'assure que le don parvienne correctement au bénéficiaire. De la même façon, il s'assure que le donateur obtienne bien le reçu fiscal reconnu par l'administration fiscale pour pouvoir bénéficier de la réduction au titre de ses impôts.

Une telle procédure présente des avantages pour les deux parties, tant pour le bénéficiaire du don que pour le donateur lui-même. Ce dernier peut être sûr que la transaction sera effectuée de manière fiable et correcte sans qu'il ait à se préoccuper des détails des dispositions légales, des frais bancaires ou des reçus. Le bénéficiaire à but non lucratif pour sa part, peut agrandir considérablement son rayon d'action en s'adressant à des donateurs d'autres pays. Il peut créer des coopérations avec des institutions d'autres pays et mener conjointement avec eux des projets transfrontaliers et participer ainsi à des projets de dimension internationale. En s'inscrivant au réseau TGE, l'organisation acquiert une reconnaissance transfrontalière et elle a la certitude que toutes les conditions légales exigées pour une coopération ou un don transfrontalier ont bien été remplies. Les organisations nationales, partenaires du réseau TGE, ont toutes une grande expérience dans le domaine philanthropique, ont un rôle déterminant dans le traitement de ces transactions : en plus de clarifier les différentes options juridiques et de veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus administratif, elles sont des partenaires disponibles et à l'écoute.

Actuellement, il y a 500 bénéficiaires de dons avec lesquels le réseau TGE est en contact régulier. Leur nombre est en constante augmentation. Avec le soutien de l'Union Européenne, la première plateforme de dons en ligne a été créée, c'est l'application : « Transnational Online Giving Application ». Surtout en cette période de crise CORONA, cette plate-forme a pu être mise à profit avec succès, pour continuer de collecter des dons en dépit des mesures restrictives liées à la pandémie.

Malgré tous ces facteurs de succès, il existe encore certaines restrictions nationales à la philanthropie transfrontalière, sans parler des différentes traditions juridiques. L'environnement juridique en Europe n'est pas figé mais il est soumis à de perpétuelles modifications et adaptations.

Contrairement aux entreprises, les organisations philanthropiques ne peuvent pas simplement unir leurs forces au-delà des frontières. Même un concept européen commun concernant la notion d'intérêt général n'est pour l'instant qu'un souhait. Si, dans les faits, il n'y avait aucun frein à la circulation des dons transfrontaliers, selon le principe de libre circulation des capitaux (exigence de non-discrimination, Cour de Justice Européenne CJEU), il n'existe de facto cependant pas encore de marché unique de la philanthropie en raison des restrictions qui demeurent à propos des financements étrangers. Ces obstacles (et d'autres) doivent être levés à l'avenir afin que le potentiel de la philanthropie en Europe puisse également être exploité de manière efficace et durable. L'Union Européenne doit créer le cadre juridique nécessaire à cet effet et, en ce qui la concerne, promouvoir le développement de l'engagement philanthropique à tous les niveaux.

Pour cela, il est nécessaire d'œuvrer plus fortement en faveur de l'importance de la philanthropie auprès des instances européennes et qu'elle y gagne en visibilité. Ce n'est qu'ainsi que la perception au niveau européen peut être établie que l'action philanthropique peut soutenir de façon significative les mesures prises au niveau des états.

Les manifestations dans le cadre des Journées Franco-Allemandes de la Philanthropie se poursuivront en 2021. Avec un webinaire le 9 mars 2021 qui présentera des actions concrètes menées par des fondations françaises et allemandes dans le cadre de projets transfrontaliers.

Pour plus d'informations sur la série de conférence : ASKO Europa Stiftung ([d.caste-kersten@asko-europa-stiftung.de](mailto:d.caste-kersten@asko-europa-stiftung.de)) ou Fondation de France ([grandest@fdf.org](mailto:grandest@fdf.org)).